



Correspondance à adresser au Président :
15 allée de l'Éléphant 77184 EMERAINVILLE
Site Internet : www.asprhct.net

Compte rendu de réunion du Comité Syndical Jeudi 30 novembre 2023

Etaient présents :

Patrick BON
Marco COLACO THOMAS
Stéphane DENARD
Hubert EVRARD
Sharmion FOUCAULT

Yves-Noël GAUDU
Norbert KERGASTEL
David LEPELLEY
Lucie MEZA
Nathalie REGORDA

Pour la Commission de contrôle : Nicole FLORENTIN et Danièle FLAMAND.

Absentes excusées :

Aurélie BEAUVAL
Christelle HENDRYCKS

ORDRE DU JOUR

1. Divers sujets
2. Assemblée Générale Annuelle
3. Point financier

=====

1. Divers sujets

Présence de sangliers qui viennent retourner la terre dans notre lotissement à plusieurs endroits. Il faudra prévoir une remise en état des espaces verts endommagés.

5 maisons sont vendues sur cette année + 1 dont le compromis est signé.

Le contrôle des jeux des enfants a été fait par Proludic : il y a des pièces à changer (au niveau du lapin chez les petits et de la bascule chez les grands). Les pièces ont été commandées (environ 1700€) et la Commission Travaux se chargera de les changer.

Elagage prévu mi-décembre, date à confirmer.

Taille de la haie des jeux des petits + nettoyage du mur à l'entrée du Champ Tortu : relance est faite aux membres du comité syndical qui s'étaient portés volontaires pour le faire lors de notre précédente réunion.

2. Assemblée Générale du 11 janvier 2024

Réflexion sur la suppression de la télédistribution : cette suppression ne pourra se faire que lors d'une assemblée générale extraordinaire. Il nous appartient d'informer les propriétaires de ce projet lors de notre AG annuelle en indiquant le coût annuel de l'entretien du réseau.

Le Président modifie le projet de convocation et le renvoie aux membres du Comité Syndical.

3. Point financier :

Projections à fin d'année 2023 :

Dépenses 88 300€ pour une prévision de 84 207€ & recettes 84 327€ pour une prévision de 84 207€, d'où Déficit de 4000€ environ.

Trésorerie : il reste environ 60 000€ en banque auxquels il faut déduire 18 500€ de dépenses restantes et le montant de la réserve statutaire de 27 400€. Il resterait donc un solde d'environ 15 000€.

Projet de budget 2024 : le trésorier propose un budget équivalent à cette année.

Nous conservons le projet de réfection d'un local poubelles endommagé sur 2024 : à prévoir au budget.

Paiement des charges :

À la suite de demandes de propriétaires de payer les charges par virement, la question n'est pour le moment pas à l'ordre du jour car il faut pointer les virements un par un et il est compliqué de faire respecter les délais de paiement et de faire les relances.

En revanche le trésorier s'est renseigné auprès de la banque pour mise en place d'un prélèvement automatique (qui permet de s'assurer du paiement) :

Coûts de ce procédé : Mise en place du système bancaire 40€, puis à chaque prélèvement de charges 2,50€ +et 0,50€ par pavillon prélevé, soit un cout maximum de 104,50€ par échéance de charges.

Pour mettre en place ce moyen de paiement, chaque propriétaire devra signer une autorisation de prélèvement qui sera présentée par la banque.